

COMPTE RENDU DE LA

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JUIN 2017

PRÉSENTS: M. BRIÈRE Alain, M. CHARLOT Christian, M. DAVID Jean-Pierre, Mme MARGOLLÉ Anne, M. CHARNEAU Jean-Pierre, Mme HOLANDE Chantal, Mme CHRÉTIENNE Géraldine, Mme ROPITEAU Martine, M.CHAPDELAINE Ludovic, M. FOLLAIN Alfred, M. DRIEU Jean-Luc, M. LESGUILLIER Daniel, Mme GALIAZZO Odile, M. BLIN Christophe.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR:

Mme GRANDET Florence (pouvoir à Mme MARGOLLÉ Anne). M. HARIVEL Rémi (pouvoir à M. DAVID Jean-Pierre). Mme TABUR Caroline (pouvoir à M. BRIÈRE Alain). M. CHÉRON Pierre (pouvoir à M. LESGUILLIER Daniel). Mme LEVAVASSEUR-CRAPEZ Stéphane (pouvoir à Mme GALIAZZO Odile).

Secrétaire de séance : M. DAVID Jean-Pierre.

Ouverture de la séance à 17 heures 03.

Arrivée de Mme GRANDET Florence à 17 heures 20.

de la séance à 18 heures 02 et reprise à 18 heures 43 permettant à Messieurs Dominique TAILLEBOIS et Yves CABARET de présenter le S.M.P.G.A.

Mme GRANDET Florence et Mme CHRÉTIENNE Géraldine ont quitté la séance à 19 heures 23. La séance a été levée à 20 heures 01.

Election du secrétaire de séance

vote à l'unanimité

Désignation des délégués du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du **24 septembre 2017**

Élection des grands électeurs pour les sénatoriales fixées au 24 septembre 2017.

C'est un scrutin de liste, majoritaire, avec la parité H/F alternativement sur la liste.

Pour Jullouville, nous devons désigner 8 délégués et 6 suppléants.

Une seule liste est proposée : Jullouville pour la Manche :

- huit délégués : Alain BRIÈRE, Florence GRANDET, Christian CHARLOT, Anne MARGOLLÉ, Jean-Pierre DAVID, Martine ROPITEAU, Pierre CHÉRON, Chantal HOLLANDE;
- six suppléants: Jean-Pierre CHARNEAU, Géraldine CHRÉTIENNE, Jean-Luc DRIEU, Caroline TABUR, Daniel LESGUILLIER, Odile GALIAZZO.

A l'issue du vote à bulletin secret, la liste Jullouville pour la Manche obtient 19 suffrages pour 8 délégués et 6 suppléants dont les noms sont cités ci-dessus.

Le procès-verbal est dressé sur le champ par M. DAVID Jean-Pierre, secrétaire et signé par les membres du bureau électoral composé du maire et des deux élus les plus âgés et des deux élus les plus jeunes. M. le Maire proclame les résultats.

la liste Jullouville pour la Manche a obtenu l'unanimité

2. <u>Approbation du procès-verbal des délibérations des séances du conseil municipal des</u> 12 mai 2017 et 19 juin 2017

vote à l'unanimité

3. Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) - Bilan de concertation et arrêt du projet

M. le maire donne lecture du projet de délibération.

La démarche P.L.U. est longue car il faut, au fur et à mesure, passer au filtre notre travail en tenant compte des nouvelles lois et des nouvelles contraintes en matière d'urbanisme.

Les procédures en cours vont encore durer plusieurs mois pour le mettre en place.

En effet, dès l'arrêt du projet, il y aura un délai de trois mois pour la consultation des P.P.A. (Personnes Publiques Associées) : représentants de l'État, de la région, du département, autorités compétentes en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement et associations.

Un premier avis nous sera alors communiqué. Puis le projet sera soumis à une enquête publique d'un mois (intégrant une période de vacances scolaires). Le commissaire enquêteur aura alors encore un délai d'un mois pour rendre son rapport.

Jullouville émettra alors des réponses sur l'ensemble des remarques. En restant conforme à l'intérêt général, le projet du P.L.U. pourra être modifié en tenant compte des avis des personnes publiques consultées et des résultats de l'enquête publique.

Enfin le dossier devra ensuite être approuvé en conseil municipal.

C'est seulement après toutes ces étapes incontournables qu'il y aura une possible approbation de notre P.L.U. par le préfet de La Manche.

Après quelques échanges, M. LESGUILLIER tient à préciser que ce long travail d'élaboration l'a satisfait, regrettant les nombreuses contraintes imposées par les différentes lois, qui font que le conseil municipal ne peut obtenir, ni tenir ses objectifs d'urbanisation et de développement de la commune.

M. le maire précise qu'au vu de ces impératifs, la validation du P.L.U ne pourra pas être effective avant début 2018, si tout va bien.

vote à l'unanimité

4. <u>Lotissement "Résidence Les Rives du Thar" - critères d'attribution des parcelles aux primo-accédants</u>

Rapporteur : Mme MARGOLLÉ Anne.

Les critères joints à la convocation définissent un premier examen pour l'attribution de ces lots aux primo-accédants (quatre lots sur vingt-cinq leurs sont réservés).

Les critères ont été étudiés plusieurs fois en commission.

Quelques modifications sont apportées ce soir après débat.

Il est demandé au conseil de valider ces critères.

vote à l'unanimité

5. Lotissement "Résidence Les Hauts de Bouillon" - Constitution du budget

Rapporteur: M. CHARNEAU Jean-Pierre.

Pour la création du budget du lotissement "Résidence Les Hauts de Bouillon", il est nécessaire de sortir de l'actif communal les parcelles concernées. La valorisation de ces parcelles, avec l'aide de Mme Porter, receveur de la commune, a été fixée à 205 201,26 €. A partir de ces actifs, le budget du lotissement "Résidence Les Hauts de Bouillon" est constitué comme suit pour l'année 2017 :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
591 802,00 €	591 802,00 €	591 802,00 €	591 802,00 €

vote à l'unanimité

6. Analyse foncière et agricole de la commune - Convention avec la SAFER de Basse-Normandie

M. le Maire propose de réfléchir en toute connaissance de cause sur l'évolution de nos biens agricoles. Il propose au conseil de passer une convention avec la SAFER qui dressera un état des lieux et le potentiel de nos biens communaux agricoles. Le coût annuel de cette convention est de 300 €.

vote à l'unanimité

7. Acquisition de terrains à Bouillon

M. le Maire informe qu'il a été saisi d'une proposition d'achat de parcelles bâties dans le bourg de Bouillon. La succession (déjà évoquée aux élus lors d'une réunion antérieure), propriétaire de ces biens, propose 98 000 € pour le tout. Après débat, le conseil municipal refuse cette proposition compte tenu du montant.

vote à l'unanimité

8. <u>Cession aux riverains d'un chemin communal avenue du Maréchal Leclerc</u>

M. le Maire propose de modifier une délibération du 15 janvier 2014, qui déclassait le chemin communal situé entre les parcelles cadastrées section AO n° 17, 21 et 22 (passage C.R.N.G. - route départementale) et le classait dans le domaine privé de la commune avec cession dudit chemin aux riverains. Cette cession n'a pas abouti du fait de l'absence de justificatif relatif à l'origine dudit chemin. Pour reprendre la négociation avec les riverains, il est proposé de retirer partiellement la délibération du 15 janvier 2014 afin de se donner plus de liberté dans la négociation à venir.

M. le Maire précise qu'il a chargé un avocat de reprendre le dossier en fonction des derniers éléments qui lui ont été remis.

vote à l'unanimité

9. <u>Intégration des voies privées des lotissements "Résidence CRACO" et "Résidence Les Saules"</u> <u>et du groupe d'habitations de la S.C.C.V. La Tanguière, dans le domaine communal</u>

Rapporteur: M. DAVID Jean-Pierre.

L'association syndicale du lotissement CRACO-LES SAULES ET LA S.C.C.V. La Tanguière souhaitent rétrocéder à la commune la voirie et les trottoirs des lotissements "Résidence CRACO" et "Résidence Les Saules" et du groupe d'habitations de la S.C.C.V. La Tanguière. Il est demandé au conseil de valider ce transfert de propriété sous réserve que tout soit conforme aux différentes règles en vigueur.

L'intégration de ces voies et réseaux ne pourra être effective qu'à la réception des pièces demandées (actes notariés et relevés du géomètre, procès-verbaux de l'état des voiries et réseaux divers et procès-verbaux de reprise après visite de la commission des travaux).

Ce dossier devant être réalisé en concomitance avec le permis de construire accordé au groupe d'habitations de la S.C.C.V. La Tanguière et au vu de la réalisation du cheminement piétons réalisé par la S.C.C.V. La Tanguière. Le notaire pour cette transaction sera Me HUET-LEROY. Cette délibération annulera la délibération du 11 février 2016.

vote à l'unanimité

10. <u>Convention pour mise à disposition d'équipements au Cercle de Voile de Jullouville - renouvellement de la mise à disposition</u>

Rapporteur: Mme GRANDET Florence.

La convention pour mise à disposition d'équipements au C.V.J. des bâtiments et parkings avenue de la Tanguière arrive à expiration ce jour.

Il est proposé de la renouveler pour un an, et non pour six ans, ce qui permettra d'intégrer les projets nautiques de G.T.M.

vote à l'unanimité

11. Communauté de communes Granville Terre & Mer - Rapport de la C.L.EC.T.

Rapporteur: M. CHARNEAU Jean-Pierre.

Le conseil communautaire de G.T.M. a validé le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour l'année 2016. Pour ce qui concerne Jullouville, en particulier les charges S.D.I.S. 97 724 € et Office de Tourisme 57 442 €, il est demandé au conseil de valider ce rapport.

vote à l'unanimité

12. <u>Communauté de communes Granville Terre & Mer - Développement de l'action sociale des personnes âgées pour le maintien à domicile - Modification des statuts</u>

Rapporteur: Mme MARGOLLÉ Anne.

G.T.M. a délibéré sur la modification des statuts concernant le développement de l'action sociale des personnes âgées pour le maintien à domicile. Il est demandé au conseil de valider ces statuts.

vote à l'unanimité

13. Syndicat Mixte de Production et Distribution d'eau potable du Granvillais et de l'Avranchin (S.M.P.G.A.) - Désignation des représentants au sein du collège territorial du S.M.P.G.A.

M. le Maire rappelle que le 30 janvier 2017, la commune de Jullouville a délibéré pour approuver la modification des statuts du S.M.P.G.A. pour étendre ses compétences à la distribution d'eau potable. Considérant que ces nouveaux statuts modifient la règle de représentativité des membres du S.M.P.G.A. et que Jullouville fait désormais partie d'un collège territorial lui donnant droit à 3 délégués, il propose les élus suivants qui sont candidats pour siéger au S.M.P.G.A. : Jean-Pierre Charneau, Anne Margollé et Alain Brière.

Après décision de voter à main levée,

- Jean-Pierre Charneau, est élu par 18 voix et son abstention
- Anne Margollé, est élue par 18 voix et son abstention
- Alain Brière, est élu par 18 voix et son abstention

14. <u>S.M.P.G.A.</u> - <u>Transfert de la compétence distribution d'eau potable par la commune au S.M.P.G.A.</u>

M. le Maire rappelle que les travaux de distribution d'eau réalisés par la commune de Jullouville permettent d'avoir un réseau de distribution de très grande qualité (taux de rendement parmi les meilleurs du Sud-Manche).

Il est demandé au conseil de voter le transfert de la compétence distribution d'eau potable au S.M.P.G.A., sachant que la commune a déjà adhéré pour la production de l'eau potable.

Ce transfert sera conditionné avec la garantie qui nous a été donnée pour maintenir le prix de l'eau au montant que nous avons fixé lors du conseil municipal du 13 avril 2017, soit 0,30 € le m³, (intégrant ainsi la baisse que nous avons votée), étant entendu qu'après étude et négociation des contrats, le syndicat pourra baisser ce prix.

Suite à la présentation par le S.M.P.G.A. (suspension de séance de 18 heures 02 à 18 heures 43) et échanges avec les élus :

- √ compte tenu des transferts prochains (en 2020) des syndicats d'eau et d'assainissement eaux usées aux communautés de communes,
- compte tenu pour le S.M.P.G.A. :

demain,

•	soit de	e porter son projet et le transmettre en 2020 aux communautés de communes et
	d'agglo	mération environnantes avec les inconvénients suivants :
		projet techniquement indissociable car piloté dans son ensemble pour la
		solidarité des territoires,
		impact financier potentiel pour le pays granvillais qui deviendrait acheteur de
		l'Avranchin,
		difficulté de réfléchir au long terme sur un ensemble si celui-ci doit être divisé

- □ difficulté de se projeter dans la démarche de complément de ressource par la Sée à Avranches,
- soit de proposer en 2020 une alternative locale et cohérente pour la gestion de l'eau avec les avantages suivants :
 - □ construire avec les élus locaux la gestion du service public de l'eau sur le territoire en toute solidarité,
 - préparer une mutualisation avec des outils adaptés à la gestion de l'eau potable sur le périmètre,
 - □ répondre aux attentes de la loi NOTRe en assurant un service de qualité au juste prix pour les usagers,
- ✓ compte tenu pour notre commune (territoire de Bouillon) que la situation administrative de l'eau potable est la suivante :
 - ✓ la compétence production a été transmise au S.M.P.G.A. lors de sa création au 1^{er} janvier 2014,
 - ✓ la collectivité achète de l'eau en gros au S.M.P.G.A.,
 - √ la compétence distribution est en affermage jusqu'au 31 décembre 2017,
 - √ cette compétence devra être transférée au plus tard au 1^{er} janvier 2020 (Loi NOTRe),

le conseil municipal décide de transférer la compétence distribution d'eau potable au S.M.P.G.A.

vote à l'unanimité

15. S.M.P.G.A. - Approbation de la modification des statuts du S.M.P.G.A.

Rapporteur: M. CHARNEAU Jean-Pierre.

Le S.M.P.G.A. a présenté une nouvelle modification de ses statuts suite notamment, au transfert au S.M.P.G.A. par la plupart des communes du Sud-Manche de leurs compétences production et distribution d'eau potable. Ces nouveaux statuts entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Il est demandé au conseil d'approuver cette modification.

vote à l'unanimité

16. Fibre optique - Convention avec Manche Numérique

M. le Maire rappelle que dans le calendrier prévu par Manche Numérique, le raccordement à la fibre optique devrait se réaliser en 2018 ou 2019 à Jullouville.

Cependant des travaux initiaux tels que le raccordement à l'autoroute numérique doivent avoir lieu dès septembre 2017.

Ce raccordement consiste à mettre en place un « shelter » (abri numérique) qui servira de point d'étoilement pour les futurs réseaux dans Jullouville.

Deux points d'étoilement sont prévus, l'un chemin de Blot au niveau du centre technique, l'autre avenue de Kairon, dans la petite allée au rond-point de la Liberté.

Il propose au conseil de valider les deux conventions relatives à l'implantation de ces deux locaux techniques.

vote à l'unanimité

17. SDEM50 - Effacement des réseaux place du Casino et avenue du Mont-Saint-Michel

M. le Maire précise que le supplément de 7 490 € par rapport à la convention initiale correspond aux 3 poteaux d'éclairage public non prévus initialement. Il y a donc lieu de porter la participation de la commune à 35 980 € au lieu de 28 490 € votés le 8 décembre 2016.

vote à l'unanimité

18. <u>Décisions modificatives budgétaires</u>

Rapporteur: M. CHARNEAU Jean-Pierre.

Une première décision modificative du budget communal consistera à prendre en compte la sortie de l'actif communal des parcelles constitutives du lotissement "Résidence Les Hauts de Bouillon" citée à l'article 5.

Une deuxième décision modificative du budget communal portera sur :

- le remboursement d'une taxe d'aménagement d'un montant de 18 000 € reçue en 2012 pour le projet de construction « La Sapinière » mais qui ne s'est pas réalisé. Madame le Receveur nous demande de rembourser cette somme trop perçue.;
- l'inscription du supplément pour l'effacement des réseaux cité à l'article 17 ;
- la ventilation du produit de la vente du terrain avenue des Huguenants pour 135 000 €.

vote à l'unanimité

19. Personnel - tableau des emplois

M. le Maire informe que suite à de nouvelles dispositions règlementaires, il est nécessaire de valider le changement de dénomination d'un certain nombre d'agents dans leur grade. Il n'y pas de conséquences sur notre budget, ni de changement d'effectifs.

vote à l'unanimité

20. Personnel - régime indemnitaire

M. le Maire informe que conformément au principe de parité entre la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale, il convient d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte notamment des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune.

Il est composé de deux primes :

- une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, versée mensuellement (en remplacement du régime actuel) ;
- un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (le montant étant laissé à l'appréciation du maire dans la limite des plafonds règlementaires applicables).

vote à l'unanimité

21. Personnel - compte épargne temps

M. le Maire propose au conseil municipal d'autoriser les agents communaux qui le souhaitent à ouvrir un compte épargne temps.

vote à l'unanimité

22. Questions diverses

M. le Maire informe :

- bilan d'activité de la concession G.R.D.F. (28,445 km de réseaux et 645 clients) ;
- subvention D.E.T.R. pour rénovation de la salle des Mielles;
- Tour de France à la Voile :
 - ✓ nuit du 12 au 13 juillet : arrivée des bateaux,
 - √ le 13 juillet: raid dans la baie;
 - √ le 14 juillet : régates dans l'anneau jullouvillais/granvillais ;
- panneau d'informations posé dans le centre de l'agglomération de Jullouville. L'ancien panneau « Textovillage » sera posé dans l'agglomération de Saint-Michel-des-Loups.

Dressé par le secrétaire de séance à Jullouville le 1^{er} juillet 2017 Jean-Pierre DAVID